



Gasville / Oisème

18, les Hauts du Château

28300 SAINT-PREST

A l'attention de **François BAYROU**

Remis en main propre le samedi 3 mars, au magasin HUPER U à HANCHES (E & L)

Monsieur,

Notre Association « SAINT-PREST ENVIRONNEMENT », a été créée le 29 novembre 2008, suite à la relance d'un projet de près de 40 ans sur l'aménagement de la RN 154 entre NONANCOURT et ALLAINES.

Fortement mobilisés depuis cette date, et suivis par plus de 200 foyers de Saint-Prest et Gasville :Oisème, nous avons participé à toutes les réunions de la Commission Particulière de débat public, et rédigé 2 cahiers d'acteur sur les 22 remis, pour faire part de nos craintes de voir une infrastructure routière quelle qu'elle soit traverser nos villages avec toutes les nuisances que cela induit.

Notre Conseil Municipal a également émis 2 délibérations refusant la traversée de nos villages.

Malgré, toutes les remarques qui ont été faites par les nombreux participants aux réunions de la CPDP, nous n'avons pas été entendus, puisque le principe d'une concession autoroutière a été retenu par décret en date du 25 juin 2010.

C'est également cette décision qui a fait réagir les habitants de GASVILLE/OISEME, dont la commune va se trouver enclavée par une autoroute, ne favorisant en rien la circulation des riverains en les isolant de Chartres, alors que la grande agglomération de CHARTRES METROPOLE vient d'être créée au 1^{er} janvier 2011.

Il n'a d'ailleurs jamais été prouvé qu'une autoroute favorisait le développement économique d'une région. Cette autoroute permettra aux grands transporteurs internationaux d'éviter CHARTRES, pour la plupart. D'autres, contraints à plus de rigueurs budgétaires, éviteront de payer le péage en empruntant les voies de substitution, qui ne sont pas prévues pour recevoir un tel trafic et la circulation sera de retour sur nos routes de campagne et dans nos villages.

Nous sommes loin des recommandations du Grenelle de l'environnement et nous vous demandons quelle serait votre position face à ce dossier pour prendre en compte nos nombreuses remarques, que ce soit :

- En matière de protection de l'environnement, la vallée de l'Eure est en zone protégée
 - o Le tracé proposé suppose la construction d'un viaduc, qui enjamberait, un plan d'eau, l'Eure, la ligne SNCF, pour ensuite couper la RD 926, venant de Saint-Prest vers CHARTRES, sacrifiant une vue majeure sur la Cathédrale, passant à 200 mètres du Collège Soutine qui compte plus de 500 élèves et est appelé à se développer.
 - o Les zones pavillonnaires de CHAMPHOL, de OISEME sont également concernées puisque dans certains cas, le faisceau prévu est de moins de 300 mètres
- Qu'en sera-t-il des nuisances de tous ordres ?
 - o Toute protection quelle qu'elle soit, n'empêchera pas les nuisances sonores,
 - o Des murs anti-bruits, qu'apporteront-ils à notre environnement et à la beauté de nos campagnes ?
 - o Et le viaduc, qui nous est vanté comme un petit MILLAU ? comment viendra-t-il donner un charme particulier à notre village ?
 - o Les nuisances de la pollution atmosphérique et son impact sur la santé humaine sont suffisamment connues pour amener une vigilance sur ce projet.
- FINANCEMENT
 - o Dans le contexte actuel, il serait bon d'envisager une solution plus économique, sachant que nous allons donner au concessionnaire, des routes, notamment le tronçon CHARTRES/DREUX déjà réalisé en 2 x 2 voies, payées par le contribuable et qui donne entière satisfaction à l'ensemble des Euréliens.
 - o Que ces mêmes contribuables devront, s'ils peuvent emprunter l'autoroute, en payer le péage.

- Les voies de substitution devront être mises aux normes pour accueillir les véhicules qui ne pourront pas ou ne souhaiteront pas prendre l'autoroute.
 - Le coût annoncé, estimation 2008 était de 750 000 M€. Quel sera-t-il après que toutes les mesures supplémentaires de protections auront été chiffrées.
- Il est à noter que le tracé d'un contournement de CHARTRES par l'Est a été estimé à 215 M€, alors que le renforcement de l'aménagement de l'existant, par l'Ouest ne coûterait que 130 M€.

Nous attirons votre attention sur le fait que, dans le grand Débat, cette solution n'a pas bénéficié d'études aussi précises que pour le contournement EST.

A toutes fins utiles, nous joignons à ce dossier :

- Les cahiers d'acteurs de SAINT-PREST ENVIRONNEMENT et celui de la famille ROUSSEAU demeurant au Gorget, lourdement impactés par ce projet, remis à la CPDP,
- La réponse de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à Nicolas HULOT intervenu sur ce dossier à notre demande. Par son intermédiaire, nous avons pu rencontrer Madame DAVEU, directrice de Cabinet de Madame KOSCIUSKO-MORIZET le 26 avril 2011.

Nous réitérons notre demande de faire de l'aménagement de cette RN 154, un projet raisonnable en matière d'environnement, de protection des terres fertiles de Beauce, de financement et de protection de nos enfants et de notre patrimoine.

Nous sommes prêts à vous accueillir dans nos communes et à vous conduire sur les sites les plus sensibles du projet.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, et

Nous vous prions de croire, Monsieur, en notre profonde considération.

Le Président,

François BREDON